Poissy (78). Pour prévenir les débordements, la mairie exige une caution de 1.000 € pour célébrer un mariage

16/11/2021 à 8h04



> *Cette caution contre les débordements, c'est un contrat de confiance avec les mariés et leurs invités !*
> *Pour que leur jour de fête ne devienne pas un jour de défaite pour tous ! pic.twitter.com/CDPaB0DGDd*
>
> *— KARL OLIVE (@KARLOLIVE) November 16, 2021*

Insultes envers les agents, jets de projectiles, blocage des routes… Confrontée à une vague d'incivilités, la mairie de Poissy va prendre de nouvelles mesures. Karl Olive, le maire de la commune située dans les Yvelines a décidé de faire voter une mesure pour faire régner l'ordre lors des mariages célébrés à l'hôtel de ville. Désormais, pour se marier, il faudra déposer un chèque de caution de… 1.000 euros.

Europe 1